

Page : 1/9

Date d'impression : 25.10.2023 Révision: 25.10.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: WALLIPHOS TRDP 60

· Identification chimique: Ester d'acide phosphorique d'éther de polyglycol d'alcool gras



· Code du produit: 511423

· No CAS: 73038-25-2 · No EINECS: Polymer

· Numéro d'enregistrement

Le produit est un polymer donc il est exempté de l'obligation d'enregistrement de REACH (EU).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation Émulsifiant

- · Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Wall Chemie GmbH Am Selder 25 D-47906 KEMPEN DEUTSCHAPD

Tel.: +49 2152 8999 0

E-Mail: sicherheit@wall-chemie.com

- · Service chargé des renseignements: Départment de la sécurité du produit
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Während der normalen Öffnungszeiten: +49 2152 8999 0 Giftinformationszentrum Nord 24h-Auskunft: +49 551 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page : 2/9

Date d'impression : 25.10.2023 Révision: 25.10.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: WALLIPHOS TRDP 60

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger





GHS05 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants (dangereux déterminants) pour l'étiquetage:

73038-25-2 Fatty alcohol polyglycolether phosphoric acid ester

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Substances
- · No CAS Désignation

73038-25-2 Fatty alcohol polyglycolether phosphoric acid ester

- · Code(s) d'identification
- Numéro CE: Polymer
- · Indications complémentaires:

Polymères sont exemptées de l'obligation d'enregistrement REACH (EU).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)



Page : 3/9

Date d'impression : 25.10.2023 Révision: 25.10.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: WALLIPHOS TRDP 60

(suite de la page 2)

· Après ingestion:

Recourir à un traitement médical.

Rincer la bouche.

Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

danger d'aspiration

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Produits organiques de combustion

Oxyde de carbone (COx)

Oxydes de phosphore

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Porter des vêtement de protection personnels.

Ne pas manger, boire ou fumer sur l'aire de travail.

(suite page 4)



Page : 4/9

Date d'impression : 25.10.2023 Révision: 25.10.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: WALLIPHOS TRDP 60

(suite de la page 3)

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Classe de stockage: Liquide combustible
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
- · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Mesures de protection individuelle doivent être choisies en fonction de la durée de l'exposition, de la concentration et de la quantité de la substance spécifique au lieu de travail. En ce qui concerne la résistance aux produits dangereux, veuillez contacter le fournisseur.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

p.ex. Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Délai de rupture minimum (gant): 120 min (EN 374)

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (EN 166).

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

FR



Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: WALLIPHOS TRDP 60

(suite de la page 4)

Révision: 25.10.2023

Page: 5/9

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Date d'impression: 25.10.2023

· État physique Liquide Couleur: Jaune **Transparent**

Caractéristique · Odeur · Seuil olfactif: Non déterminé. Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non déterminé.

· Inflammabilité La substance peut prendre feu ou être

enflammée.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. >100 °C · Point d'éclair · Température de décomposition: Non déterminé. ca. 2,0 - 3,0

· pH (10 g/l) à 20 °C

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique à 20 °C: 1185 mPas

Solubilité · l'eau:

Emulsionnable

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Le produit est un émulsifiant.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: ca. 1,04 g/cm³ · Densité relative Non déterminé. Non déterminé. · Densité de vapeur:

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

· Température d'inflammation: Non déterminé.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de

danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

(suite page 6)



Page : 6/9

Date d'impression : 25.10.2023 Révision: 25.10.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: WALLIPHOS TRDP 60

(suite de la page 5)

Matières et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Stable dans les conditions normales d'utilisation.
- · 10.2 Stabilité chimique

Explosibles désensibilisés

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

néant

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Conformément à recommandation CESIO 05/2021.

Oral LD50 >2.000 mg/kg (--)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Conformément à recommandation CESIO 05/2021

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Conformément à recommandation CESIO 05/2021.

Provoque de graves lésions des yeux.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.
- Mutagénicité sur les cellules germinales pas de données
- · Cancérogénicité pas de données
- · Toxicité pour la reproduction pas de données
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique pas de données
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée pas de données
- Danger par aspiration pas de données
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise
- · Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

La classification conformément à Recommandation CESIO 05/2021.

(suite page 7)



Page : 7/9

Date d'impression : 25.10.2023 Révision: 25.10.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: WALLIPHOS TRDP 60

(suite de la page 6)

Acute: >1-≤10 mg/l

chronic NOEC / ECx 0,1-≤1 mg/l (--)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Conformément à recommandation CESIO 10/2015 Env. Class.

Pas facilement biodégradable.

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

· Code déchet:

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives. Elimination des déchets en accord avec les institutions compétentes.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE

VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Isotridecylalcoholpolyethyleneglycolphosphoric

acid ester)

· IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

(Isotridecylalcoholpolyethyleneglycolphosphoric

acid ester)

(suite page 8)

FR



Page: 8/9

Révision: 25.10.2023 Date d'impression: 25.10.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: WALLIPHOS TRDP 60

(suite de la page 7)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe 9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA Ш

14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

· Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler): 90 · No EMS: F-A,S-F Stowage Category

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 ml

· Catégorie de transport 3 · Code de restriction en tunnels (-)

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

· Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000

· "Règlement type" de l'ONU: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE

> VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ISOTRIDECYLALCOHOLPOLYETHYLENEGLYC

OLPHOSPHORIC ACID ESTER), 9, III

(suite page 9)



Page : 9/9

Date d'impression : 25.10.2023 Révision: 25.10.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: WALLIPHOS TRDP 60

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise
- Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers la substance n'est pas comprise
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: départment de la sécurité du produit
- · Contact: Birgit Fielers, Katja Houf
- · Date de la version précédente: 11.01.2023
- · Numéro de la version précédente: 6
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -